

VOL AUX LIMITES

Séminaire d'Aix les Milles le 13 octobre 2017



DSAC

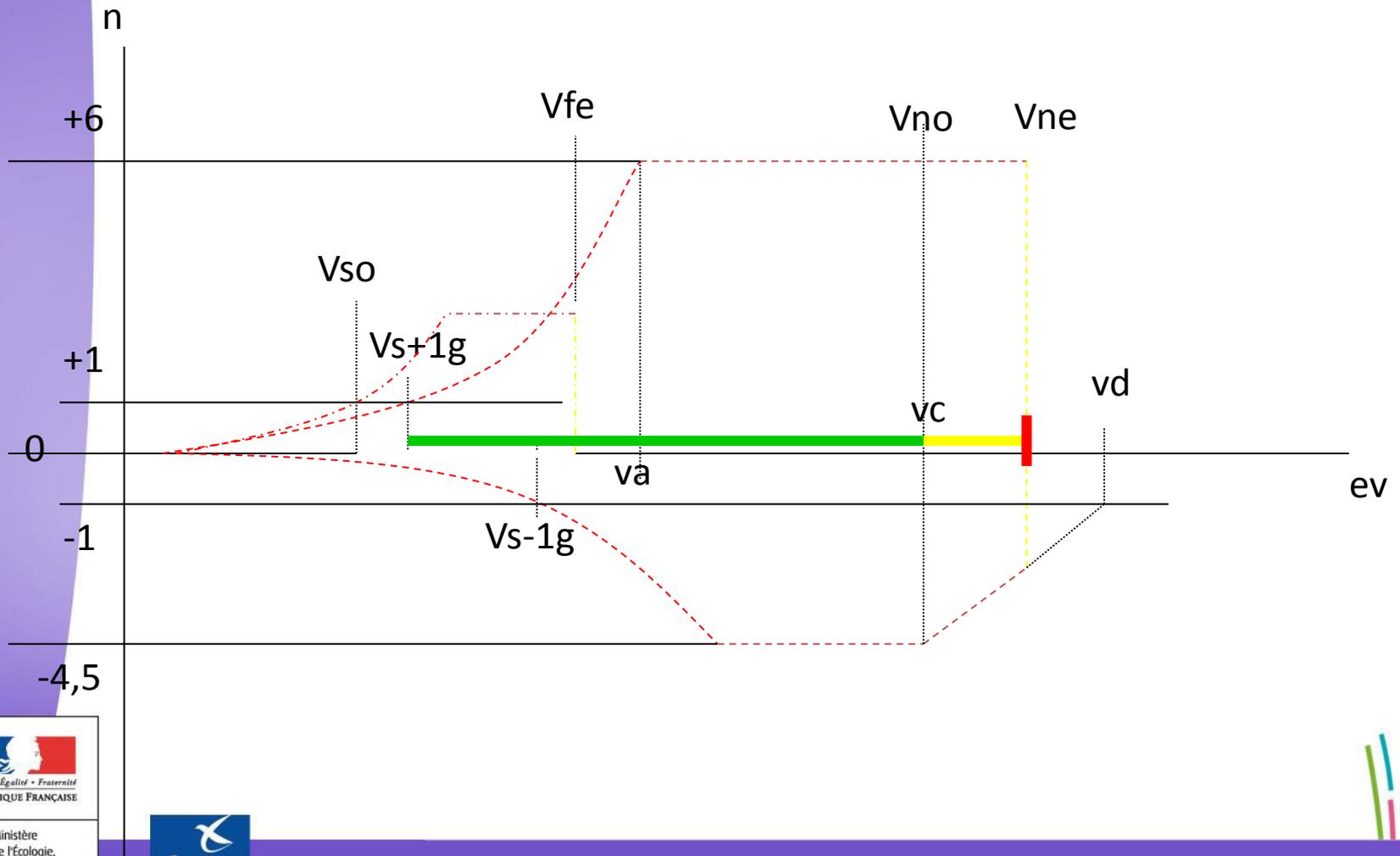
Direction générale de l'Aviation civile

Ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Énergie

DOMAINE DE VOL

- Représente une enveloppe de limitations, issues des facteurs suivants:
 - Vitesses de décrochage
 - Facteurs de charge
 - Une vitesse maximale d'utilisation pour chaque configuration
- Le domaine de vol est déterminé par le calcul puis démontré en vol.

DOMAINE DE VOL



Définition

FCL.010 Le vol acrobatique:

Désigne une manoeuvre intentionnelle impliquant un changement brusque de l'assiette de l'aéronef, une position anormale, ou une variation anormale de l'accélération et qui n'est pas nécessaire pour un vol normal ou pour l'instruction débouchant sur des licences ou des qualifications autres que la qualification pour l'acrobatie.

VOL AUX LIMITES

- Procédure de sortie de décrochage
- Décrochages sur dérapés extérieurs/intérieurs
- Départ vrille et manoeuvre de sortie
- Sortie de virage engagé
- Sortie de cabré excessif
- Vol inversé involontaire (ex: turbulence de sillage)

Vols de mise en garde

Objectif:

Sensibiliser et former les pilotes aux risques de certaines situations en vol pour prévenir, par exemple, une perte de contrôle de l'avion, ou pour revenir de façon optimale dans le domaine de vol.

⇒ Le Comité Régional Aéronautique PACA (CRA 12) devrait débiter une campagne de vols de mise en garde

⇒ Nécessité de disposer d'un avion de voltige et d'instructeurs qualifiés : Pour pratiquer ou s'initier: LFMA; LFMD; LFNE à l'ACLR le samedi 21 octobre 2017

⇒ **Encourager les pilotes à se former**

Exemples d'accidents:

31/09/09 CT Flight Design : Décrochage lors du dernier virage

08/06/13 APM 30 FGRRY : Perte de contrôle lors d'un exercice de décrochage

31/09/13 MC 15 CRI-CRI PH-THE : Décrochage en dernier virage

